

MOZAMBIQUE

● **CEE/MOZAMBIQUE : signature d'un accord de pêche.** — Le Mozambique et la Communauté économique européenne (CEE) ont signé un accord de réglementation pour les bateaux de pêche des pays de la CEE opérant dans les eaux mozambicaines.

MTM 7/10/88

L'accord définit la juridiction à l'usage des bateaux de la CEE qui capturent des espèces déterminées de poissons et de crustacés, dont le thon et le homard. Il concerne environ 40 bateaux européens, dont les pêches pourront atteindre un total de quelque 20 000 tonnes par an.

Par ailleurs, la CEE accordera au Mozambique 27,5 millions de dollars pour l'équipement de son industrie de la pêche.